



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 25 Mars 2019

à 18h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, M. AUDEBERT Eric, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FAURE Annick, M. FAURE Hervé, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MARCHESSON Philippe, M. MAROT Michel, M. MASSÉ Eric, Mme MASSÉ Mélina, M. MOUNIER Mickaël, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés : M. AUDEBERT Jean-Christophe, Mme BARATHE Yolande, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Mme MICHAUD Line, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme VIGNAUD Christine.

Absents : M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FOURNIER Bernard, M. MANGUY Claude, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, M. MASSARD Jean-Claude, M. SAVARIT Bertrand.

Excusés ayant donné procuration : Mme HARMAND Emmanuelle à Mme COUILLAUD Véronique, M. MONTHUBERT Billy à M. TURQAT Philippe, M. MORICHON Brice à Mme MANCIA Dominique, M. PATTE Hervé à M. LACROIX Frédéric, M. ROYOUS Clarisse à Mme LANFRANCHI Nicole, Mme VALLEE Armelle à M. MAROT Michel.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. RAMOS-CAMPOS Christel, M. TRIOULLIER Xavier (DGS), M. MALLARD Alain (Trésorier).

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1 - Adoption du compte rendu de réunion du 13 mars 2019

Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2 - Vote des taux d'imposition

Il convient de voter individuellement les taux d'imposition de Gourville et de Rouillac pour l'année 2019.

GOURVILLE	Bases prévisionnelles	Taux actuels	Produit attendu
Taxe d'habitation	491 600	10.47	51 471
Taxe foncière (bâti)	364 000	24.36	88 670
Taxe foncière (non bâti)	64 300	56.01	36 014
TOTAL			176 155

ROUILLAC	Bases prévisionnelles	Taux actuels	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 825 000	10.26	289 845
Taxe foncière (bâti)	4 666 000	22.61	1 054 983
Taxe foncière (non bâti)	223 900	51.21	114 659
TOTAL			1 459 487

Totalité des produits de la fiscalité à inscrire au budget communal : **1 635 642 €**. Les élus à l'unanimité décident de ne pas modifier les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti).

3 - Présentation et vote des budgets en présence de monsieur le receveur

Le budget transport scolaire de Gourville est présenté en équilibre à hauteur de **14 078.26 €** en fonctionnement et **3 840.99 €** en investissement. Monsieur le Maire soumet au vote des élus ce budget. Les élus votent en faveur de ce budget à l'unanimité.

Le budget transport scolaire de Rouillac est présenté en équilibre à hauteur de **29 280.40 €** en fonctionnement et **8 538.00 €** en investissement. Monsieur le Maire soumet également aux votes des élus ce budget. Les élus votent à l'unanimité le budget présenté.

Le budget de la commune nouvelle est présenté en équilibre à hauteur de **4 653 975.36 €** en fonctionnement et **2 250 604.88 €** en investissement. Les élus votent à l'unanimité le budget de la commune nouvelle de Rouillac.

4 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

La commune nouvelle doit délibérer :

- pour fixer le taux d'attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor selon le barème fixé par l'arrêté interministériel du 16.12.1983,
- pour attribuer l'indemnité d'aide à la confection de budgets d'un montant annuel de 45.73 €.

Monsieur le Maire soumet au vote des élus ces deux dispositions. Les élus décident d'attribuer à l'unanimité le taux de 100 % pour l'indemnité de conseil au comptable du Trésor pour l'année 2019. De plus, ils votent à l'unanimité l'attribution de l'indemnité d'aide à la confection de budgets d'un montant annuel de 45,73 €.

5 - Taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes

Il convient de fixer les nouveaux taux de la taxe sur les emplacements publicitaires fixes sans dépasser les tarifs suivants, établis pour les communes de moins de 50 000 habitants :

Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)	
<i>Superficie ≤ à 50 m2</i>	<i>Superficie > à 50 m2</i>
15.70 €	31.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)	
<i>Superficie ≤ à 50 m2</i>	<i>Superficie > à 50 m2</i>
47.10 €	94.20 €

Enseignes		
<i>Superficie ≤ 12 m2</i>	<i>12 m2 < superficie ≤ 50 m2</i>	<i>Superficie > 50 m2</i>
15.70 €	31.40 €	62.80 €

Monsieur le maire propose de fixer les nouveaux taux en respectant les tarifs indiqués. Les élus votent à l'unanimité les tarifs indiqués dans le présent tableau.

6 - Création d'un poste d'adjoint technique à plein temps au 05/05/2019

Pour faire suite au départ en retraite d'un agent aux services techniques, il est proposé de stagiairiser un agent actuellement en contrat à temps complet jusqu'au 4 mai 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de stagiairiser cet agent à temps complet à compter du 5 mai 2019.

7 - Admission en non-valeur de produits de garderie

Il est proposé d'admettre en non-valeur une somme de 2 € de garderie, cette somme étant inférieure au seuil des poursuites.

Le Conseil municipal décide d'admettre, à l'unanimité, en non-valeur, la somme de deux euros.

8 – Adoption des statuts du SIVOS de l'école Saint-Exupéry

Les statuts proposés par le SIVOS sont soumis au vote des communes de Val d'Auge et de Rouillac. Il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adapter les nouveaux statuts du SIVOS de l'école Saint-Exupéry. Les élus désignent également les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants :

Titulaires :

- M. GODICHAUD Patrick
- Mme MANCIA Dominique
- Mme LANFRANCHI Nicole
- M. MOUNIER Mickaël
- M. CAIVEAU Fabrice

Suppléants :

- Mme BASSET Marie-France
- Mme FOURNIER Claudine
- M. MANGUY Claude
- M. TRAINAUD Michel
- Mme VANDESTICK Laurence

9 – Questions et informations diverses

- Monsieur le maire informe qu'il a accepté la démission de M. Bertrand SAVARIT.
- Monsieur le maire lit un courrier d'information de la Région sur les financements LEADER et sur l'état d'avancement du traitement des dossiers.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Michel TRAINAUD

